

Égalité Fraternité



Auvergne-Rhône-Alpes

JAUNISSE DE LA VIGNE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (FLAVESCENCE DORÉE ET BOIS NOIR)

Notice d'utilisation expresse de l'outil de cartographie dynamique



Page d'accueil principale

Par défaut, la carte s'ouvre sur l'intégralité du territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes et seuls les périmètres où s'applique un plan de lutte obligatoire sont affichés (en violet cidessous)



(au pointeur de la souris)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes



in the second se

Masquer les légen

Rechercher

S Couches



Accès aux données disponibles, légende



Méthode 1 : Localisation avec zooms successifs

A partir de la carte initiale, pointer la zone souhaitée puis zoomer sur celle-ci, soit avec la molette de la souris soit en cliquant su rle bouton de zoom En conservant le doigt sur le bouton gauche de la souris, on peut déplacer la carte



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES Liberté Egalité Forternité





Échelle 1/200 000 à l'écran



Échelle 1/10 000 à l'écran



Échelle 1/2 500 à l'écran

Pour plus de lisibilité, ne pas hésiter à masquer les fonds de carte IGN et si besoin les couches avec aplats de couleur

Selon les seuils de zoom (ou l'échelle de la carte), le niveau d'informations est de plus en plus important :

Échelle initiale 1/1 000 000 :	Contour des départements et périmètres des Plans de lutte obligatoires	
Échelle 1/200 000 :	Apparition des zones de traitement et du contour des communes	
Échelle 1/15 000 :	Apparition du parcellaire cadastral	
Échelle 1/ 4 500 :	Apparition du numéro des parcelles cadastrales	

Nota : Si l'on zoome trop vite, et selon la qualité du réseau internet, le temps d'affichage de la page peut être allongé, et dans certains cas, cela peut provoquer une interruption du service. Dans ce cas, ne pas hésiter à rafraichir la page avec le bouton F5 ou revenir au seuil de zoom initial en cliquant sur le bouton allant moins vite !

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes



Méthode 2 : Localisation directe à la parcelle

Pour utiliser cette méthode et recherche une parcelle du casier viticole informatisé, il est nécessaire de connaitre pour chaque parcelle, son numéro (4 chiffres) et sa section cadastrale (généralement 2 caractères).

et en sélectionnant

La recherche se fera à l'aide de l'outil localisateur disponible en cliquant sur ce bouton :

- Commencer par sélectionner le département souhaité dans le premier menu déroulant puis **patienter** (quelques secondes) jusqu'à ce qu'apparaisse le menu déroulant permettant le choix de la commune.
- <u>Patienter</u> à nouveau jusqu'à ce qu'apparaisse celui permettant le choix de la section et enfin <u>patienter</u> jusqu'à ce qu'apparaisse celui de la parcelle.

<u>Ne pas cliquer</u> sur « **LOCALISATEUR** » tant que vous n'êtes pas parvenu au niveau de précision souhaité. Une fois l'écran ci-dessous renseigné, cliquer sur **LOCALISATEUR**

Accéder	aux	zones	prédéfinies	

RHONE	\$
commune	
Charentay	\$
section	
0A	\$
N ° de parcelle	
0823	\$

 L'outil va afficher au centre de l'écran la parcelle recherchée. Il sera alors possible grâce à l'outil « Interrogateur » de connaitre toutes les informations disponibles sur l'emprise de cette parcelle.

Si la parcelle n'apparait pas, c'est qu'elle n'est pas cadastrée ou en cours de mutation (succession, division, vente, etc..)



Accéder à une zone prédéfinie



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes

Services Alimentation / Information statistique, économique et territoriale 165 rue Garibaldi 69003 Lyon

http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/





Liberté Égalité Fraternité